

## Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : **De la Volière**

Date : **Juin 2021**

Nombre de plaintes : 0

Nombre d'évènements consignés dans MÉMO 2019-20(intimidation) : 4

2020-2021 : 8 (augmentation de 4)

Nombre d'évènements consignés dans MÉMO 2019-20(violence) : 198

2020-2021 : 142 (diminution de 56)

### Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2020-2021

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école	À développer	À consolider	À maintenir
-Assurer un arrimage entre tous les intervenants de l'école ✓ Maintien de la matrice des comportements attendus ✓ Maintien des plans de leçon			X
Tous les intervenants ont reçu les plans de leçon à enseigner (duo-tang)			X
Formation de l'équipe du midi par la CP		X	
Récréation animée et groupe d'habiletés sociales		X	
- Conserver la rigueur et la vigilance lors des temps non structurés (récréations, dîners, service de garde, autobus, etc.).			X



Commission scolaire  
de la Rivière-du-Nord

Enseignement explicite des plans de leçon			X
- Inciter les élèves à dénoncer (victimes et témoins).			X
- Poursuite de l'entrée de données dans l'outil MÉMO afin de faire l'analyse de la situation et de mettre en place des moyens mieux adaptés aux problématiques réelles de notre milieu.			x
Trouver et proposer des comportements de remplacement lors de la mise en œuvre des plans d'intervention.			X
Animer des ateliers d'habiletés sociales axés sur les problématiques de l'école. Dire-Mentor			X
Partager une procédure pour déterminer qui fait quoi dans une situation de plainte (TES, enseignants, SDG, surveillantes, direction)			x
Implantation de Dire-Mentor		X	
Affiches des comportements attendus dans les locaux		X	
Mise en place du renforcement tangible et individuel (coupon).			X



## Mise en œuvre des moyens

**Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :**

**Les mesures de prévention :**

Plusieurs moyens ont été mis en place durant l'année. Il faudra poursuivre la consolidation des apprentissages face à la gestion des conflits et différencier conflit et intimidation.

**Les modalités de signalement et de consignation :**

Dépliant explicatif remis aux parents sur la démarche à suivre. Grande amélioration chez les membres du personnel qui entrent davantage les événements dans l'outil MÉMO.

**Les mesures éducatives et de sanction :**

Le renforcement positif se poursuit, par les enseignants. Les conséquences logiques doivent être en lien avec le geste posé. Certaines mesures de sanction ont été appliquées, mais nous n'avons pas eu de plaintes à la direction générale.

**Les mesures de soutien :**

Sans avoir eu de plainte officielle, nous avons appliqué les mesures de soutien et de sanction (suspension, formulaire à remplir, réflexion, appels aux parents...) dans certaines situations où cela était nécessaire.

**Les difficultés rencontrées :**

- Les relations interpersonnelles entre les élèves pour certains restent problématiques.
- Covid-19 (manque de temps pour tout mettre en place)
- Beaucoup de nouveaux enseignants en cours d'année
- Suite aux dégâts d'eau notre clientèle a été répartie dans 7 écoles.

**Les éléments facilitants :**

Présence des TES dans les moments non structurés sur la cour de récréation, soutien en classe, ajout d'heures.

Rencontre de régulation avec les TES une fois par semaine afin d'assurer un meilleur suivi (avant Noël)

L'utilisation de MÉMOS se fait de manière uniforme depuis la formation Mémo

Interventions uniformes

Rencontres régulières avec le comité climat positif

Implication de l'équipe école

Collaboration des parents

Soutien de la CP et de l'équipe multi



<b>L'impact des actions mises en place</b>			
<b>Chez le personnel</b>	<b>Chez les élèves</b>	<b>Dans nos relations avec les parents</b>	<b>Dans nos relations avec les partenaires</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Le langage est commun.</li><li>- Le personnel est mieux outillé pour intervenir auprès des élèves en difficulté.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La majorité des élèves savent qu'ils peuvent toujours aller voir un adulte; peu importe si l'adulte en question est une surveillante, une enseignante, la direction, etc.</li><li>- Les gestes inadéquats sont rapidement adressés dès que l'adulte est mis au courant.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tout signalement est pris au sérieux et un suivi est assuré.</li><li>- Lors d'une situation de violence ou d'intimidation, le parent est contacté pour expliquer, tempérer et évaluer les situations problématiques que peuvent vivre leurs enfants.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La ville est à l'affut de nos demandes lorsqu'il s'agit d'amélioration de notre environnement de vie à l'extérieur.</li><li>- Les parents bénévoles ont participé à plusieurs projets visant au climat de l'école.</li><li>- Visite du policier éducateur pour le 3<sup>e</sup> cycle</li></ul>



## Recommandations

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

- Promouvoir et distribuer le dépliant aux parents.
- Mettre en place le sondage auprès des élèves (aux 2 ans), l'an prochain 2022.
- Poursuivre la consignation des interventions dans l'outil MÉMOS et le faire de manière uniforme.
- Poursuivre les programmes de prévention et de sensibilisation auprès des élèves.
- Maintenir une bonne communication avec les parents et un bon partenariat (maintenir la communication entre les membres du personnel) avec les organismes externes.
- Renforcer les comportements positifs et l'enseignement explicite des plans de leçons.
- Garder nos élèves actifs dans les temps non structurés par l'animation de certaines activités. L'importance des activités parascolaires (payantes et gratuites) et maintien du comptoir de prêt.
- Rencontre de régulation avec les TES une fois par semaine afin d'assurer le suivi et la cohérence des interventions.
- Ateliers d'habiletés sociales.
- Poursuivre l'accompagnement, la formation de l'équipe du midi avec la CP.

L'évaluation du plan de lutte de l'école de la Volière a été approuvée par le Conseil d'Établissement le 16 juin 2021.

Résolution : CE-040-892

Josée Taillefer

Direction

Marie-Claude Bélanger

Directrice adjointe